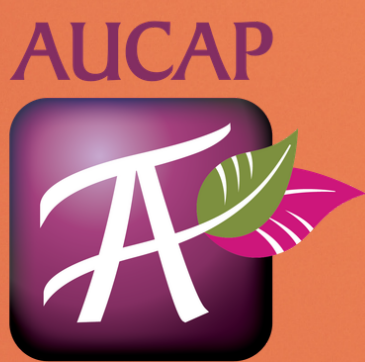




CALENDRIER FISCAL

NOVEMBRE 2025

05/11

AGRICULTEURS SOUMIS AU RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE ET DÉPOSANT UNE CA12A ANNUELLE

Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au troisième trimestre 2025.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2025 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10/11

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'octobre 2025 et le télépaiement (paiement mensuel).

14/11

ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

- Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2025.
- Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2025.

15/11

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2025 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

15/11

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2025.

TVA RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION

Entre les 17 et 24 novembre 2025, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572 si votre exercice est clos le 31 juillet 2025.

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'octobre 2025 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'octobre 2025 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

25/11

ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ, LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour les redevables de l'accise sur l'électricité en rythme mensuel.

30/11

TVA FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1^{er} novembre 2025 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

CFE ET/OU IFER (SOLDE) : ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site impots.gouv.fr, ou en téléphonant au 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).

